

ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIÈRE

(2 exemplaires)

Madame Desclos le Peley – 78, rue d'Anjou à Versailles 78000 – Tél : 01 30 21 19 14, agissant comme gérante de la SCI du Rey loue à titre de résidence provisoire et de vacances à :

.....
.....
une maison dénommée « **Les Tilleuls** » située au lieudit LEREY sur la commune de Saint Prix 07270 (Ardèche), le tout conforme au descriptif ci-après et selon les termes librement consentis et acceptés du présent engagement.

ETA T D E S C R I P T I F

Maison anciennement rénovée (grosses pierres, jouissant de nombreuses ouvertures pour profiter de la vue et faire entrer la lumière de toutes parts). Cette maison plein sud avec vue lointaine est en pleine nature dans un petit hameau composé de quatre locations. Grand calme à 600 mètres d'altitude. Chauffage central. Télévision.

Rez de chaussée :

- Séjour de 32 M2, télévision, cheminée . 2 portes fenêtres. 1 fenêtre.
- Cuisine- salle à manger ouverte sur séjour 30 M2 très bien équipée. Plaque à gaz 4 feux, four électrique, four micro-ondes, lave-linge, lave-vaisselle, frigidaire avec conservateur, évier double bac, cafetière électrique, grille pain, mixer, batteur. 3 fenêtres.
- WC.

Au 1er étage :

- Chambre toile de Jouy 15 M2 . 1 lit de 140 . Couette de 220 X 240. 3 fenêtres. Lavabo.
- Chambre de 8 M2. 1 lit de 90 . Couette de 140 X 200. 1 fenêtre.
- Salle de bain (baignoire avec pomme de douche), lavabo. 1 fenêtre. WC.
- Chambre de 36 M2, 3 lits 140, 130, 120, couettes.
1 grande porte fenêtre avec balcon. 2 petites fenêtres.
- Table et fauteuils de jardin.
- **Grange** pour ranger les bicyclettes.
- Bois à volonté

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente location est assujettie aux conditions d'usage et plus particulièrement aux suivantes que les parties s'engagent à respecter fidèlement :

** Pour le propriétaire, délivrer un logement conforme aux normes d'habitabilité et au descriptif ci-dessus exempt de tout vice susceptible d'en interdire l'usage normal.*

** Pour le locataire, occuper les lieux paisiblement, respecter le règlement de copropriété, entretenir les lieux loués et les rendre en bon état de propreté et de réparations locatives, sans modifier la disposition du mobilier.*

DURÉE

La période de location est toujours d'un samedi 17h à un samedi 10h.

Début de la période de location samedi à 17 heures

Fin de la location samedi à 10 heures

Elle ne pourra être prorogée sans l'accord du propriétaire.

LOYER

Il est fixé à Euros TTC charges comprises par semaine pour personnes.

Un supplément de par jour sera demandé par personne supplémentaire.

soit **Euros TTC pour le séjour** que les parties conviennent de régler comme suit :

- Euros, à titre d'arrhes versés à la signature de cet engagement.
- Euros à la remise des clés.
- A ce prix s'ajoutera une taxe de séjour de 0,55 € (pour 2008) par personne et par jour (adultes et enfants de plus de 13 ans.) *Chèques à libeller à l'ordre de la SCI du REY*

ASSURANCES

Vous devez nous faire parvenir une attestation d'assurance « responsabilité civile » du fait de la location de la maison du..... au

DÉPÔT DE GARANTIE

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou au mobilier et/ou objets gamissant les lieux, le preneur versera avant l'entrée dans les lieux, la somme deEuros. Cette somme, sera restituée dès la preuve faite par le preneur (maximum un mois) que :

- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté ;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (matelas, placards, poubelles et réfrigérateur vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, etc.) Si le dépôt de garantie s'avérait insuffisant, le preneur s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

DESISTEMENT

Le locataire perdra les arrhes s'il se désiste plus de trois semaines avant la prise d'effet du bail ; s'il se désiste moins de trois semaines avant la prise d'effet du bail, il versera, en outre au propriétaire, la différence entre les arrhes et le montant total du loyer.

ANNULATION DANS LE CAS DE FORCE MAJEURE, INTERRUPTION DU SÉJOUR

Le présent contrat ne pourra être annulé que dans les cas de force majeure suivant : décès, accident ou maladie nécessitant l'hospitalisation du locataire, de son conjoint, de ces ascendants ou descendants directs. Toutefois les sommes versées ne seront remboursées que sur présentation de justificatifs et sous réserve de réparation du préjudice subi par le propriétaire s'il se trouve dans l'impossibilité de relouer les locaux aux dates sus-indiquées.

En cas d'interruption de séjour, le locataire ne pourra prétendre à aucun remboursement de loyer, sauf s'il apporte la preuve (constat d'huissier ou témoignage écrits) dans les trois jours que cette interruption est imputable à la location elle-même (découverte de vices cachés, apparition de nuisances inattendues.....)

DIVERS

- Le camping n'est autorisé ni sur le parking, ni dans les prés.
- Séjourner dans un lieu spécialement calme, merci de respecter la tranquillité de vos voisins, particulièrement après 22 heures.
- Le nombre de personnes annoncées devra être impérativement respecté.
- **Le linge de maison (serviettes, torchons, draps et taies) n'est pas fourni.**
- Tous les lits sont équipés de housses de couette).
- Possibilité de location de linge :
 - Drap-housse + housse de couette pour lit de 140 ou 160 : Euros/semaine ;
 - Drap-housse + housse de couette pour lit de 90 : Euros/semaine ;
 - Serviette : moyenne et bain..... Euros /semaine
- Forfait ménage.....

A votre départ, merci de laisser la maison propre

- **Dans le cas où une remise en état serait nécessaire, des heures de ménage seraient déduites de la caution.**
- Vider les poubelles, entrouvrir le lave linge et le lave vaisselle, débrancher le réfrigérateur en laissant la porte ouverte
- **Nous donner votre N° de téléphone portable pour pouvoir vous joindre.**

NOMBRE DE PERSONNES :

Fait à Versailles le en deux exemplaires

Le preneur
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le bailleur